

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le dix août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne BERGER, Maire-adjoint

Présents : Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Frédérique MICHEL, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir : Alexandre GIROUD donne pouvoir à Anne BERGER, Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Pascal LEMOINE donne pouvoir à Isabelle RIEU, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Christelle GROS

Absents : Philippe ALBERT, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Date de convocation : 06 Août 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 06 Août 2020

Christine BACCON a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation de l'avenant au protocole
d'accord transactionnel conclu le 09 Mars 2020 avec la SAS RIVERA**

Le Maire-adjoint rappelle que la SAS RIVERA est locataire du restaurant le Grand Joly. Compte tenu des problèmes de gestion, les gérants ont décidé de mettre en vente le fonds de commerce.

Afin de solder les arriérés de loyer et charges dûs par la SAS RIVERA, un protocole d'accord Transactionnel a été rédigé par l'avocat mandaté par la Commune, Maître Tom SENEGAS.

Ce protocole a été signée par les deux gérants puis transmis aux notaires chargés de rédiger le compromis de vente ainsi que l'acte authentique de vente du fonds de commerce.

L'avenant soumis à l'approbation prévoit de modifier les articles 2.1 et 3.

Après lecture de l'avenant et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire-adjoint (le Maire étant empêché) à signer cet avenant au protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

ID : 038-213803505-20200810-352020-DE

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire-adjoint,
Anne BERGER



34-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le dix août à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de Madame Anne BERGER, Maire-adjoint

Présents : Christine BACCON, Anne BERGER, Bartłomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Frédérique MICHEL, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir : Alexandre GIROUD donne pouvoir à Anne BERGER, Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Pascal LEMOINE donne pouvoir à Isabelle RIEU, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Christelle GROS

Absents : Philippe ALBERT, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Date de convocation : 06 Août 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 06 Août 2020

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Madame le Maire-adjoint rappelle que Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Afin de garantir le respect des recommandations, Madame le Maire-adjoint demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance brève, consacrée exclusivement à l'approbation de l'avenant au protocole d'accord transactionnel conclu le 09 Mars 2020 avec la SAS RIVERA, ainsi qu'à l'effacement de la dette des loyers de la SAS RIVERA pour la période d'empêchement d'exercer liée au COVID-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Lundi 10 Août 2020 à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire-adjoint,
Anne BERGER



36-2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le dix août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne BERGER, Maire-adjoint

Présents : Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Frédérique MICHEL, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir : Alexandre GIROUD donne pouvoir à Anne BERGER, Richard LATARGE donne pouvoir à Anne BERGER, Pascal LEMOINE donne pouvoir à Isabelle RIEU, Jacques REBUFFET donne pouvoir à Christelle GROS

Absents : Philippe ALBERT, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Date de convocation : 06 Août 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 06 Août 2020

Christine BACCON a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Effacement de la dette des loyers de la
SAS RIVERA suite au COVID-19**

Le Maire-adjoint rappelle que la SAS RIVERA est locataire du restaurant le Grand Joly. Suite à la crise sanitaire du COVID-19 qui a touché le pays et plus particulièrement le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le Maire-adjoint propose au conseil municipal de se prononcer sur l'effacement de la dette des loyers durant la période qui s'étend du 12 mars 2020 au 02 juin 2020. Le montant total de la dette de loyers durant cette période s'élève à 2 340 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide l'effacement de la dette de la SAS RIVERA pour un montant de 2 340 € ;
- autorise Mme le Maire-adjoint à effectuer les démarches nécessaires à cet effacement.

Délibération adoptée

11 voix pour

1 abstention

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le 13/08/2020

ID : 038-213803505-20200810-202036-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire-adjoint,
Anne BERGER

